Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste. Un An.	26 francs.	Annonces.	la ligne 0,30
Six Mois	10 —	Réclames	— 0,60
Trois Mois	5 —	Faits-divers	— 1,20
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale	— 2,50

Etrennes aux Expulsés

Mme Becquart et ses enfants	50 fr.
M. Adolphe Scourfield	5 »
Une famille anonyme par l'entremise de Mme Charles Théry	5 »

Les souscriptions sont reçues, à **LILLE**, chez :

Mme Huet-Wattinne, 9, rue des Jardins.
Mme Gustave Théry, 17, square Dutilleul.
Mme Jean Bernard, 7, rue de Courtrai.
Mme Binauld-Taffin, 27, rue des Stations.
Mme Verley-Bollaert, 9, boulevard de la Liberté.
Mme Emile Wallaert, 66, boulevard de la Liberté.
Mme André Vandame, 56, rue Saint-Gabriel.

A ARMENTIÈRES :
Mme Clarisse Verley.

A CAMBRAI :
Mme Alphonse Duverger, boulevard de la Liberté et place aux Bois, 97.

A DOUAI :
Mme Léon Meurice, rue des Blancs-Mouchons.

A DUNKERQUE :
Mme Carles Bernard, rue du Sol.

A HAUBOURDIN :
Mme Célestin Cordonnier.

A HAZEBROUCK :
Mlle Bieswal.

A ROUBAIX :
Mme Armand Masson, 53, rue Neuve.
Mme Hoet Wattaert, 1, rue du Manège.
Mme Valentin Decoster, 63, boulevard de Paris.

A TOURCOING :
Mme Charles Théry, rue de Tournai.
Mme Paul Wattinne, 10, place St-Jacques.

A VALENCIENNES :
Mme Maurice Delame, 17, rue des Foulons.

Pas de monopole!

Nos confrères continuent de parler avec toute l'indignation qu'elle mérite de la loi votée *in extremis* de l'an défunt sur le monopole des Pompes funèbres.

Mais nous voudrions les voir établir nettement, comme nous l'avons fait texte de l'*Officiel* en mains, que les municipalités ne sont nullement tenues à accepter la funeste et funèbre cadeau que le Bloc veut leur imposer.

Le monopole des Pompes funèbres n'est pas obligatoire pour les communes : voilà ce qu'il faut retenir et ce qu'il faut redire pour empêcher toutes les municipalités amies de tomber dans le piège qui leur est tendu.

En fait, le monopole des Fabriques était tombé en désuétude presque partout par le volontaire du Clergé lui-même, désireux de laisser au petit commerce une source de travail et de bénéfice.

En cela comme en beaucoup de choses, le clergé s'était montré plus libéral que la loi elle-même.

Et grâce à cet abandon volontaire, grâce à la libre concurrence qui s'en suivait, une foule de modestes commerçants avaient pu trouver, dans les industries funèbres, un moyen de lutter contre la ruine dont les menacent les gros accapareurs.

Relisez cette lettre intéressante de la Corporation des tapissiers de Lille et que M. Grousseau a lue à la Chambre pour répondre à une impertinente interruption du citoyen Delory, qui, depuis qu'il est châtelain près de Paris ne sait plus bien ce qui se passe à Lille.

La Chambre a écouté avec le plus vif intérêt la lecture de ce document :

« A l'approche de la discussion de la loi sur le monopole des inhumations, nous nous permettons d'appeler toute votre attention sur les conséquences qui seraient faites au *petit commerce* qui *vit de la situation actuelle*, et notamment à nous **tapissiers** si cette loi était appliquée telle que la présente la commission du Sénat.

« La plupart d'entre nous, *arrivés petit à petit à se procurer un matériel d'une valeur relativement élevée*, représentant pour plusieurs même **le résultat de toute une existence de travail, SERAIENT PAR CE FAIT ABSOLUMENT RUINÉS...**

» Puisque ce matériel deviendrait improductif et sans valeur... c'est pour nous *une question de vie ou de mort*.

« La situation *actuelle* nous permet, en outre, pendant la mauvaise saison qui fâcheusement est très longue, *de conserver nos ouvriers* et de les occuper aux travaux de ces tentures funèbres.

« Si malheureusement la *liberté de les effectuer nous était enlevée*, nous serions dans la douloureuse nécessité de les faire chômer.

« Nous venons donc exprimer le désir que le vote de cette loi *laisse au moins à l'industrie privée* les fournitures funéraires de toute nature ».

Eh bien ! cette liberté, grâce à l'éloquent M. Grousseau et malgré le citoyen Delory, a été laissée à l'industrie privée.

Grâce à M. Grousseau et malgré Delory, les tapissiers et autres fournisseurs peuvent garder leurs ouvriers durant les chômages.

Il suffit pour cela que les Municipalités profitent de la liberté que leur a formellement reconnue la Chambre de ne pas établir le monopole.

Des monopoles nous en avons assez ! Nous en avons trop !

N'établissons pas ceux que la loi n'impose pas. Laissons à l'industrie privée toutes les libertés tolérées par la loi.

Ce serait une folie et une grave faute de la part d'une municipalité libérale, d'aller au-delà de la loi et d'établir une odieuse socialisation des tentures funèbres, des cercueils et des autres fournitures funéraires.

Liberté aux familles, liberté en commerce : voilà ce que doivent se dire tous les libéraux dignes de ce nom.

Il ne nous reste déjà plus trop de libertés en France pour qu'on en sacrifie une de plus sans y être obligé.

Donc, pas de monopole !

DEL.

ECHOS

FERMETURE DE LA CHASSE

Le Préfet du Nord vient de prendre son arrêté fixant la fermeture de la chasse à tir à la perdrix, au lièvre et au chevreuil, au dimanche 15 janvier 1905 au soir.

A partir du 17 janvier 1905, à midi, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter de la perdrix, du lièvre et du chevreuil dans le département du Nord.

LES VERRIERS BELGES

Continuation de la grève

Par 1,391 voix contre 108, les magasiniers belges ont voté jeudi, au bulletin secret, la continuation de la grève.

CATASTROPHE D'ARLEUX

Le Tribunal de Douai avait condamné la Compagnie du Nord à payer une somme de 40.000 fr. et pendant à ans une pension annuelle de 12.000 fr. à M. Jardillier, ingénieur à la Société Cail, blessé grièvement lors de la catastrophe d'Arleux.

M. Jardillier vient de faire appel de ce jugement.

Ouvriers et Paysans!

Si pour nous reposer ensemble des agitations fébriles et malsaines de la politique, nous causions de choses pratiques!

Nous voilà en 1905, et après vingt-cinq, trente ans d'un régime qui, on nomme, n'engendre que l'inquiétude, la gêne et la ruine, les bons Français sont toujours là qui se passionnent pour des mots, qui gémissent ou qui s'excitent les nerfs, cherchant des méthodes, et finalement en viennent au bout du rouleau à être Gros-Jean comme devant...

Ouvriers et Paysans, vous surtout, est-ce que vous allez vous laisser rouler éternellement? Est-ce que le bon sens prenant le dessus vous n'allez pas dire à ceux qui nous gouvernent : « Depuis si longtemps que vous nous faites des promesses, donnez-nous donc le vie à bon marché. »

Voyez ce qui se passe en Belgique, en Angleterre, en Suisse ! Qu'est-ce que réclament nos voisins, et qu'est-ce qu'ils obtiennent?

Le droit de vivre au soleil de le liberté.

Et d'y vivre avec le plus de bien-être possible...

Un Anglais ne vous demandera pas si vous êtes catholique, protestant ou juif... Vous êtes Anglais, vous travaillez à la prospérité de son pays : vous êtes pour lui un frère...

C'est un exemple à imiter.

Français, sentez-vous donc les coudes, faites l'union des cœurs et des énergies, soyez patriotes avant tout, et patriotes pratiques en gardant le sens de la vie réelle...

Nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop vous le répéter... Tout l'effort des vingt-cinq années de ce régime républico-maçonnique s'est porté sur cette unique question, cet attrape-niaouls : Le péril clérical.

Vous en ont-ils conté des balançoires, tous ces flatteurs, ces exploiteurs et ces mouchards qui s'enrichissent aux dépens des malheureux, des ouvriers, de ceux qui peinent le lourd fardeau de la vie.

Et vous restez là, à les écouter crier : A bas la calotte !

Mais qu'est-ce que la calotte peut bien avoir à faire avec les besoins, les aspirations de notre nation? Si même on osait, on prouverait à ces blagueurs et à ces comédiens que l'aisance, le repos, l'amélioration du sort des travailleurs, en un mot, la vie à bon marché, on le trouve surtout dans les pays de foi et de liberté.

Des preuves

Elles ne sont pas difficiles à établir. Voulez-vous, un instant, que nous dressions ce petit tableau comparatif :

FRANCE *Gouvernement sectaire et franc-maçon*	BELGIQUE *Gouvernement catholique et libéral*
A Paris, le pétrole coûte 50 centimes le litre.	A Bruxelles, le pétrole coûte DIX centimes le litre.
A Paris, les allumettes coûtent 10 centimes la boîte.	A Bruxelles, les allumettes coûtent 10 centimes les DIX boîtes.
A Paris, le charbon coûte 50 francs les 1.000 kilos.	A Bruxelles, le charbon coûte 20 francs les 1.000 kilos.
A Paris et en France, le timbre à quittance est de 10 centimes.	A Bruxelles, on ne sait pas ce que c'est que le timbre à quittance.
A Paris et en France, le café coûte 3 francs la livre.	En Belgique, le meilleur café coûte 1 fr. 50 la livre.
En France, le tabac coûte 6 fr. 25 la livre.	En Belgique, le tabac coûte 3 francs le KILO.

Et nous pourrions multiplier les preuves. En Suisse aussi, par exemple, la lettre fermée coûte dix centimes jusqu'à 250 grammes. De telle sorte que ce qui coûte — en Suisse — deux sous, coûterait en France, 2 fr. 50.

Conclusion

Mais elle vient naturellement à l'esprit de tous ceux qui aiment leur pays, et dans le pays, les foules qu'on trompe, qu'on égare et qu'on excite. Elle nous amène à dire aux franc-maçons, socialistes, blocards, mouchards et autres fumistes de notre drôle de république.

Au lieu de servir ou peuple des curés, des religieuses, et le plat perpétuel de l'anticléricalisme donnez-lui donc le café, le tabac, le pétrole, le charbon, le vêtement et la franchise postale à bon et meilleur marché.

Au lieu de chercher à étrangler la liberté de votre voisin, à le dénoncer parce que sa femme va à la messe, donnez lui quelque chose qui le soulage et lui fasse du bien.

C'est de la vie réelle, soit, mais puisque le bien-être matériel provient de ce que nos voisins de Belgique ont le respect des consciences et du sentiment religieux, exigez donc, ô vous, mes frères les paysans et les ouvriers français, qu'on vous flanque la paix, qu'on vous donne un régime qui mette l'aisance à votre foyer, et permette à tous les citoyens de vivre, heureux et contents, sous ce soleil de France... qui toujours devrait être le soleil de la Liberté.

OCT. CHAMBON.

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

— A **PARIS**, de la **baronne Benoist de Laumont**, douairière, décédée à l'âge quatre-vingt-cinq ans.

La défunte était fille du général de division baron Lahure qui s'était illustré par plusieurs faits d'armes, notamment par la prise de la flotte Anglo-Hollandaise pendant la campagne de 1795. Elle était la mère du baron Benoist de Laumont et de Mme Fernand de Perseval et la belle-mère du colonel de Perseval.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille à Aulnoye-lez-Valenciennes.

— A **ANNEULLIN**, de **M. Emile Sauvage**, fils de M. Félix Sauvage, marchand de bestiaux.

On se rappelle que le jour de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants d'Annœullin morts pour la patrie, au mois d'avril, M. Sauvage eut la douleur de perdre un autre fils, subitement, en pleine réunion de famille.

Les funérailles de M. Emile Sauvage auront lieu lundi, à dix heures, en l'église paroissiale Saint-Martin d'Annœullin.

— A **ROUBAIX**, de **Mme Florin née Marie Chepart**, femme de M. Florin, trésorier de la Chambre de commerce, administrateur de la Bourse, décédée à l'âge de 65 ans, en son domicile, boulevard de Paris, 37.

— A **COUSOLRE**, de **M. François-Xavier Payen**, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, président du Conseil de fabrique, doyen de le Confrérie du Saint-Sacrement, pieusement décédé dans sa 87e année, muni des Sacrements.

Le défunt était le père d'une nombreuse famille; la plupart de ses enfants se sont voués à Dieu dans la vie religieuse; trois sont Rédemptoristes, un Jésuite et une fille appartient à la Congrégation de Nazareth.

Nos lecteurs auront un pieux souvenir tout spécial pour ce vénéré patriarche dont les fils ont rendu par la prédication et la direction des services inappréciables à tant d'âmes dans le diocèse.

Les funérailles seront célébrées lundi à 10 h. 1/2, en l'église de Cousolre.

— Hier, à dix heures trois quarts, ont eu lieu à **QUESNOY-SUR-DEULE**, au milieu d'une assistance nombreuse, malgré le mauvais temps, les funérailles de **Mme veuve Lemahieu, née Clélie Louchez**, décédée le 31 décembre, à l'âge de 76 ans.

La défunte, qui était très charitable et faisait partie des principales œuvres de la paroisse, sera profondément regrettée.

— Hier matin, à 10 h., ont eu lieu, à **ARMENTIÈRES**, les funérailles de **M. Chocquel**, depuis 30 ans, conseiller municipal, dont nous avons annoncé la mort. Une foule considérable assistait aux obsèques; la musique municipale s'est fait entendre. Au cimetière, M. de Montalembert, maire, entouré des conseillers, a retracé en quelques mots les qualités du défunt qui a rendu à la commune de si éminents services.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— On annonce les fiançailles, à **CHERBOURG**, de **Mlle Marie-Louise Fourrier**, fille de l'ancien lieutenant-colonel du 110e, actuellement colonel au 25e, avec **M. Fortin**, enseigne de vaisseau à bord du *Bouvines*, qui ecquit de nombreuses sympathies à Dunkerque pendant les dix-huit mois qu'il y passa.

LILLE

7 Janvier 1897. — M. Laurencean, préfet de la Somme, est nommé préfet du Nord en remplacement de M. Vel-Durand, appelé au Conseil d'Etat.

L'arrestation de M. Brassart

Comme il était facile de le prévoir, la nouvelle de l'arrestation de M. Brassart a produit une profonde émotion.

Naturellement, aussi les clients de M. Brassart se sont affolés, et pendant toute la journée, ce ne fut qu'un long défilé au Palais et à la sûreté.

Dès le matin, une malheureuse ouvrière d'Hellemmes se présentait à M. Delalé. Elle venait réclamer une somme de 150 francs qu'elle avait remise au changeur.

M. Brassart assisté de Me Guicherd fut mis en présence de sa cliente. La scène fut émouvante. L'ouvrière, qui n'a guère que ce petit pécule, demanda à grands cris qu'on lui rende son argent.

Une autre personne d'Hersin arrivait à son tour dans le même but.

Le changeur promit qu'il allait régler.

Dans l'après-midi, le nombre des plaignants augmentant, M. Delalé chargea M. Lecomte, commissaire aux délégations, de les recevoir.

Toute l'après-midi, ce magistrat reçut des doléances.

Une personne avait confié 1.600 francs, une autre 1.500, une troisième 3.000 francs et ainsi de suite.

Huit plaintes étaient parvenues au Palais, vendredi soir; le montant s'élevait à 25.000 francs dans quelques-uns, d'autres donnent un chiffre beaucoup plus élevé — 80.000 fr. — mais nous inclinons pour le premier chiffre.

L'affaire correctionnelle à laquelle nous faisions allusion hier, était inscrite au rôle du 28 janvier; en raison du fait nouveau, elle est renvoyée à la fin du mois d'avril.

On parlait aussi hier soir dans les couloirs du palais de la faillite de M. Brassart. Nous n'avons pu obtenir ni confirmation ni infirmation de ce bruit.

Eglise Sainte-Catherine. — Dimanche prochain, 8 janvier, à la messe de midi, la symphonie Notre-Dame interprétera quelques uns de ses plus beaux morceaux religieux. La chorale donnera en outre une nouvelle audition du *Tota Pulchra est Maria* œuvre couronnée lors du concours de musique religieuse organisé dans le diocèse de Cambrai, à l'occasion du cinquantenaire de l'Immaculée-Conception.

Société des Sciences. — Voici, pour 1905, la composition du bureau de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Président, M. Quarré-Reybourbon; vice-président, M. Charles Barrois : secrétaire-général, M. Th. Barrois ; secrétaire de correspondance, M. Danchin; trésorier, M. Léon Lefebvre; bibliothécaire, M. Rigaux.

Salle de la Société Industrielle. — Nous rappelons à nos lecteurs que la dimanche 15 janvier, « Les Cornéliens » de Paris donneront « L'Etincelle » et « Le Gendre de M. Poirier. »

Il ne sera pas présenté de cachets à domicile.

On peut s'en procurer chez MM. Giard, rue Royale, 2 ; Ch. Courtois et Cie, rue Grande-Chaussée, 17 ; Victor Duflieux, rue Esquermoise, 82; E. Français et Cie, boulevard de la Liberté ; A. Van Pétéghem et E. Jasper, rue Nationale, 57.

Société de Géographie. — Dimanche prochain, 8 janvier, à quatre heures précises, M. Paul Van Houcke fera une conférence : *Cinq jours à Amsterdam, Rotterdam et La Haye, avec excursion à l'île de Marken.*

Nombreuses projections inédites.

Fanfare des Halles Centrales. — La répétition aura lieu dimanche 8 janvier, à 11 heures du matin.

A 11 heures 1/2, départ du siège en grande tenue pour sérénades. — A 2 heures, banquet de Sainte-Cécile, au siège.

Renversé par un fiacre. — Vendredi vers midi, M. Dumoulin, rue Mahieu, 14, passant place de la Gare, a été renversé à l'angle de la rue-du Priez, par un fiacre conduit par M. Rivière, rue d'Orchies à Lens.

Le docteur Pollet a constaté des contusions au bras et sur différentes parties du corps. M. Dumoulin a été reconduit à son domicile.

L'enquête semble démontrer que le cocher ne serait pas responsable.

Employé indélicat. — Louis Legrand, 23 ans, tireur de vin, rue de Brigode, a été arrêté pour vols de liqueurs au préjudice de son patron M. Janssens, négociant en spiritueux, Square Ruault.

Sa femme, Céline Dupont, est allée rejoindre son mari pour complicité.

L'amour de la France. — Adolphe Jacobs, 46 ans, journalier, sans domicile, avait oublié (?) qu'il était expulsé : un agent de sûreté s'est chargé de le lui rappeler et Jacobs est sous les verrous.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Pendant le mois de décembre, le Laboratoire a effectué 274 analyses de denrées alimentaires sur lesquelles 46 ont été reconnues mauvaises, nuisibles ou falsifiées (16 eaux, 10 beurres, 9 laits, 3 pâtisseries, 4 vins, etc.).

Pendant le même période, le service d'inspection des Halles et Marchés a procédé à 156 visites, au cours desquelles 69 saisies portant sur 2.769 kilos de denrées avariées ont été faites (1.690 kilos de poissons, 185 kilos de fruits et de légumes, 814 kilos de viandes, etc...).

Statistique de l'année 1904

Pendant le cours de l'année 1904, le laboratoire municipal a procédé à l'analyse de 3.089 échantillons de denrées alimentaires sur lesquels 714 ont été reconnus falsifiés ou impropres à la consommation : 12 beurres, 10 chocolats, 307 eaux, 164 laits, 10 pâtisseries, 22 vins, 6 vinaigres, etc...

Durant la même période, le service d'inspection des halles et marchés a opéré 1.838 visites, au cours desquelles 1.161 saisies, portant sur 64.492 kilos de denrées avariées ont été faites : 33.362 kilos de poissons, 6.715 kilos de fruits, 9.364 kilos de légumes, 10.428 kilos de viandes, etc...

Le laboratoire effectue gratuitement les analyses des échantillons de denrées alimentaires, déposés tous les jours, non fériés, 3, rue des Fleurs, de 9 heures à midi et de 3 à 6 heures.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES
5, rue de Paris, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

Du 6 janvier

Naissances. — Van Ryssegheim, Adolphe et Van Ryssegheim Edouard, rue d'Iéna, 40. — Beukenne Marcelle, rue Maisence, 64. — Feuter Robert, rue Mirabeau, 41. — D'Haennens Henri, rue des Postes, 241. — Vandervermet Florent, chemin des Vachers, 60. — Vandemoulebrouck Lucie, rue Danton, 6. — Scrive Ernest, rue de la Vignette, 38. — Billement Marie, place de l'Arsenal, 4. — Verstigget Jean, rue Montaigne, 32. — Dengles Etienne, rue Delezenne, 4. — Boussemart Marguerite, rue Solférino, 173.

Décès. — Langlet Elisa, 70 ans, épouse Gustave Liébert, cour du Beau-Bouquet, 15. — Loperck Raymonde, 19 jours, r. de Douai 19. — Beldin Louis, 34 ans, époux Marthe Delcambre, rue de la Justice, 10. — Scouflaire Louis, 35 ans, époux de Céline Rousselle, r. des Sarrazins, 38. — Thieux Carmes, 16 m. rue Mazagran, 45. — Moma Adolphe, 72 a., époux de Florence Verschore, r. Vandenk, 20. — Decorte Charles, 45 ans, époux d'Eugénie Vanhoebrock, rue Saint-Sauveur, 59. — Dupuis J.-B., 86 ans, veuf Henriette Lobgeon, même adresse. — Huybrecht Polydore, 1 mois, rue Bosquet, à. — Blancquaert Simonne, 9 mois, rue Mercier, 59. — Pokel Nicolas, 2 mois, rue de Juliers, 58. — Devos Jean, 13 ans, rue Molinel, 83.

Degrande Auguste, 1 an, rue du Faubourg-de-Douai, 36. — Devaux Henri, 52 ans, époux de Zelma Descatoire, rue de Poids, 43. — Damery Yvonne 2 ans, rue Masséna, 21. — Duthoit Louis, 69 ans, époux de Joséphine Meynaert, rue du Chemin-de-Fer, 3. — Dillies André, 8 mois, rue Doudin, 32. — Gilquin Victor, 76 ans, célibataire, rue de Poids, 46. — Plumecocq Prudent, 70 ans, époux Descottignies, qual de la Basse-Deûle, 104. — Meens Jean, 1 mois 1/2, rue des Tanneurs, 2. — Momen-heim Maurice, 69 ans, époux Marie Van Basl, rue Nationale, 45. — Pannetier Hyacinthe, 80 ans, veuve de Penillard, boulevard Louis XIV, 33. — Decottignies Jenny, 2 mois 1/2, rue du Curé-Saint-Sauveur, 44. — Du Bois Pierre, 85 ans, veuf de De Dondet, impasse Saint-Sauveur. — Van Wambeke-Venant, 3 ans, rue des Trois-Mollettes, 35.

ARMENTIÈRES

Réunions de la Ligue. — Sixième section. — Réunion mardi 10 janvier, à 8 h. du soir, estaminet de la « Ville de Cassel », rue de Bourbourg. Conférence par M. G. Héroutte : « Ypres, son histoire et ses monuments ». Projections lumineuses. Tombola Cynégétique.

Troisième section. — Jeudi 12 janvier, estaminet « Repos des Ouvriers », rue de la Paix, chez Louis Paul. Conférence par M. Georges Hésoult : « Patrie ». Projections lumineuses.

Accident en enfolde. — Céline Vremen, 51 ans, servante chez M. Dreyfus, directeur de l'usine à gaz, s'étant mise dans sa chambre jeudi vers 10 h. 1/2 du soir. Hier, à 8 h. du matin, son patron ne la voyant pas paraître, monta pour l'appeler. Il trouva la porte fermée. Un ouvrier enfonça la porte et l'on trouva la servante morte sur son lit. Le tuyau en caoutchouc qui alimente le calorifère à gaz était détaché et le robinet ouvert. Le docteur Chocquet n'a pu constater l'asphyxie par le gaz.

On croit se trouver en présence d'un suicide.

Accident à la gare des marchandises. — Hier vers 3 h. 1/2 après-midi, un homme d'équipe nommé Georges Poutile, 27 ans, a été pris dans le hall de la gare de marchandises entre un wagon et le mur.

Le docteur Vincent a constaté une fracture de la clavicule droite et a prescrit au blessé un repos de six semaines.

En glissant. — Céline Dhaene, 15 ans, démonteuse chez M. Hurtrel, ayant glissé dans l'atelier, s'est retenue à un volant en marche, et s'est fait une plaie contuse avec arrachement de l'ongle du pouce droit. 15 jours de repos.

Plaie. — Louis Couvreur, 27 ans, tisseur, chez M. Cardon-Masson, en cognant la main gauche contre le bâti de son métier, s'est fait une plaie.

Doigts pris. — Henri Vandamme, 33 ans, chaudronnier chez M. Basseux, a eu la main prise entre un cric et une chaudière et s'est fait une plaie à l'index et au médius droit. 8 jours de repos.

Vol. — Mercredi soir, un gamin de 12 ans, Jules Rudant, demeurant rue des Promenades, a volé une paire de bas, à l'étalage de Mme Desnoeck, mercière, rue du Plat.

Poursuivi par Mme Desnoeck, le gamin jeta les bas dans un ruisseau.

Procès-verbal a été dressé.

ARMENTIÈRES. — Du 6 janvier 1905. — Naissances. — Descamps Jules, rue de la Paillasse, 8. — Hilaut Rosalie, cour de l'Attargette. — Décès. — Lombart Daniel, 4 ans 1/2, place de la République. — Duriez Auguste, 69 ans, rue Jeanne-d'Arc, 45. — Pécilion Désiré, 76 ans, place de l'Eglise, 2. — Demuyter Charles, 66 ans, rue du Faubourg-de-Dunkerque, 90. — Cacheux Célestin, 47 ans, r. du Faubourg-de-Dunkerque, 28.

LUMINOL Savon pour bains, flanelles, lainages, ménage. — Victor Vaissier

ROUBAIX

Aujourd'hui

Ouverture d'une rue nouvelle à la Mackellerie. — Jusqu'au 10 janvier 1905 inclusivement les intéressés pourront prendre connaissance, à la mairie, tous les jours de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir du projet d'ouverture, de classement, de fixation des alignements de nivellement et de la mise en état de viabilité d'une rue destinée à relier les rues de la Mackellerie et du Luxembourg. A travers la propriété de MM. Glorieux et fils.

Les Fourneaux économiques sont ouverts au public : 1° Rue Saint-Vincent-de-Paul, au poste de police ; 2° Rue des Fleurs, au poste de police ; 3° Rue Turenne, près de l'école communale de garçons ; 4° Rue des Arts, au poste de police.

Le prix des rations est fixé ainsi qu'il suit : Viande, 100 gr., 0,10 ; boudins ou saucisses, 0,05 ; légumes, harengs et moules (Ingédée), 0,05.

Les demandes d'admission sont reçues dès à présent au bureau central, rue du Château, 6, dans le fond de la cour, à droite, du 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Hippodrome-Théâtre. — A 8 h. 1/2, soirée du Cinématographe « Impostor. »

Enterrements. — M. Louis Stalter, 10 h., Saint-Martin. — M. Louis Alexandre, 9 h., Saint-Sépulcre.

APPEL AUX CATHOLIQUES

Pour l'envoi de vos cartes de visite, de deuil, etc. Servez-vous des bandes spéciales vendues par le *Comité des Ecoles catholiques* au profit de ses œuvres. 5 fr. le 100.

Dépôts pour Roubaix : 21 Grande-Rue, 84, Grande-Rue ; 33, rue Fosse-aux-Chênes ; Vreman, Grande-Place ; Pleuvier, place Notre-Dame ; Martin-Frémont, rue de Launoy ; Flipo-Brontin, Grande-Rue.

Dépôts pour Tourcoing : 5, rue Carnot ; 85, rue des Ursulines ; Jean Debischop, rue des Ursulines ; Henri Lemaire, Grande-Place ; Jules Roscoe, Grande-Place.

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'application de la loi du 15 février 1902. — Le projet de règlement municipal.

Voici la suite du projet de règlement municipal en application de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique :

PERMIS DE CONSTRUCTION

Art. 50. — A dater de la publication du présent règlement, aucun immeuble destiné à l'habitation de jour et de nuit ne pourra être construit s'il ne satisfait pas aux prescriptions qui précèdent.

Les mêmes dispositions seront applicables aux grosses réparations.

Les propriétaires, architectes ou entrepreneurs, préalablement à cet effet et avant tout commencement de travaux, un ou plusieurs plans en double exemplaire. Il en sera donné récépissé.

Les divers plans et coupes établis à l'échelle de 0m01 par mètre, au moins, devront porter toutes les indications nécessaires pour vérifier si le règlement est observé, et notamment l'emplacement des puits, citernes, fosses d'aisances, etc.

Si les prescriptions réglementaires sont observées, l'autorisation sera délivrée dans le plus bref délai possible. Un double du permis et des plans sera conservé à la mairie.

Si des modifications sont reconnues nécessaires ou s'il y lieu de refuser l'autorisation, la décision sera notifiée dans un délai de 20 jours.

ENTRETIEN DES HABITATIONS

Art. 51. — Les façades sur rue, sur cour ou sur courette seront maintenues en état de propreté, ainsi que le sol des cours et courettes.

Les parois des allées, vestibules, escaliers et couloirs à usage commun seront lessivées ou blanchies à la chaux au moins tous les cinq ans.

Les murs, les plafonds et les boiseries des cabinets d'aisances à usage commun seront lessivés ou blanchis à la chaux chaque année.

TITRE II. — PROPHYLAXIE DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Maladies transmissibles

Art. 52. — En vertu de l'article 4 de la loi du 15 février 1902 et conformément à l'article 1er du décret du 10 février 1903, les précautions à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles dont la déclaration est obligatoire sont déterminées,

---

FEUILLETON N° 30

Cœurs de Héros

(Garcia Moreno et ses amis)

Par ROBERT DE ROBUR et PONS D'ORTODO.

Dans la nuit qui suivit son arrivée à Riobamba, Garcia Moreno, ainsi que ses compagnons, se reposait tranquillement. Tout à coup, au milieu des ténèbres, des cris et des coups de feu éclatent dans les rues et réveillent en sursaut les arrivants de la veille.

— Serions-nous attaqués par des partisans de Franco? se demandent-ils avec inquiétude.

Ils s'habillent à la hâte et se dirigent vers la porte de la maison pour se renseigner sur les causes de ce tumulte insolite.

Au même instant Jeanjean se précipite dans la chambre et s'écrie d'une voix entrecoupée par l'émotion :

— C'est une insurrection ! Les soldats ont été ameutés par leurs officiers. Ils hurlent qu'ils sont mal nourris, mal vêtus, mal payés.

Les cris redoublent au dehors. On distingue ceux de :

— A bas le gouvernement de Quito !... A bas les triumvirs !...

— Mes amis, dit Garcia Moreno en entendant ces vociférations, c'est encore le vieux levain de révolte qui s'agite chez les anciens soldats de Robles et d'Urbina. Notre énergie en aura raison.

— Mais si les casernes sont en insurrection, comment ferons-nous? demande Olivarès.

— Attendons que le mouvement se dessine. Nous sommes trop peu nombreux pour essayer de l'arrêter.

— Taillade et moi, reprit Olivarès, nous allons sortir à tout risque pour nous informer de la tournure des événements. Nous reviendrons sous peu vous en rendre compte.

— C'est cela, mes amis. Allez. Pendant votre absence je combinerai mon plan et nous prendrons une décision.

Les deux hommes sortirent.

Garcia Moreno réfléchissait aux moyens de mettre fin à l'insurrection, lorsque la porte de sa chambre, poussée brusquement, s'ouvre avec fracas. Une dizaine de soldats entrèrent, les armes à la main. Le chef des patriotes voit s'avancer le commandant Cavero.

— Sénor, lui dit celui-ci de but en blanc, l'armée demande votre démission immédiate de membre du gouvernement de Quito.

Don Gabriel sursaute.

— Commandant, réplique-t-il fièrement, je ne reçois d'ordre de personne. Ma démission, je ne le donnerai pas.

Prenez garde, sénor, réplique l'officier d'un ton menaçant. Il pourrait vous arriver malheur si vous vous obstiniez dans votre décision.

— Assez ! s'écrie Garcia Moreno d'un ton de commandement. Prenez ma vie si vous le voulez; mais aucun de vous ne sera assez fort pour briser ma volonté.

— Capitaine Palacios, dit alors le commandant Cavero à l'un de ses officiers, emparez-vous du sénor Garcia Moreno et menez-le en prison...

Si demain, ajoute-t-il, en s'adressant au triumvir, vous n'avez pas changé d'avis, votre dernière heure sera arrivée.

Au signal du commandant Cavero, les soldats se précipitent sur Garcia Moreno demeuré impassible et l'entraînent hors de la maison.

A leur retour Taillade et Olivarès apprirent par Jeanjean l'arrestation de leur ami.

— Ah ! Monsieur, dit le cuisinier à son maître, je sais maintenant d'où vient cette révolte.

— Qu'as-tu découvert? Parle vite.

— J'ai aperçu le sénateur Zamora parmi les soldats qui ont envahi la maison. Il cherchait à se dissimuler, mais je l'ai reconnu tout de même.

— Toujours lui ! s'écria Olivarès. Le misérable ! Il n'a pu nous assassiner en route, il va essayer de le faire ici.

Comment Monsieur sortira-t-il de ce mauvais pas? demande Jeanjean.

— Avant tout il faut sauver Don Gabriel. Allons à la prison. Peut-être trouverons-nous le moyen de parvenir jusqu'à lui.

Dans les rues, les soldats, pour célébrer l'arrestation de Garcia Moreno, se livraient au pillage. La malheureuse ville de Riobamba était abandonnée à leur merci.

La nuit se passe tout entière au milieu des cris, des chants de victoire et des rixes de soudards énivrés par les liqueurs fortes dérobées chez les habitants.

Au matin Jeanjean se présenta à la porte de la prison avec un panier de provisions et demanda aux gardiens la permission de le porter à Garcia Moreno. On ne se défia pas de ce gros bonhomme à l'allure bonasse et sans difficulté on l'introduisit auprès du prisonnier. Jeanjean put même lui parler sans témoin.

— Don Gabriel, lui dit-il à voix basse, ce sont vos amis qui m'envoient vers vous. La fenêtre de votre prison donne sur la rue. Vous trouverez dans le fond de ce panier une lime, une scie et une pince, enfin tous les outils nécessaires pour desceller les barreaux de votre fenêtre. Debors Monsieur Ferdinand et le sénor Olivarès vous attendront.

Garcia Moreno interrompit Jeanjean.

— Mon ami, dis à ceux qui t'envoient de ne pas être inquiets sur mon sort. Je sortirai d'ici par la porte et non par la fenêtre. Que ton maître aille m'attendre hors de Riobamba avec un bon cheval et que Don Francisco Olivarès parte de suite pour réunir quelques-uns de nos partisans au village de Calpi.

— Mais, Don Gabriel, les soldats sont furieux, ils vous...

— Fais ce que je te dis, et dépêche-toi... J'ai mon plan.

Le ton ne souffrait pas de réplique. Jeanjean laisse là son panier et ses outils et courut porter les ordres de Garcia Moreno.

En regardant par la fenêtre de son cachot le prisonnier s'était aperçu que les sentinelles étaient devenues plus rares. Depuis le commencement de son emprisonnement, leur nombre avait sensiblement diminué.

Il eut vite l'explication de cette disparition successive de ses gardiens. Au fur et à mesure qu'une bande de soldats ivres et chargés de butin passait devant la prison, elle était rejointe par une sentinelle désireuse elle aussi, de prendre part au sac de Riobamba.

Les officiers occupés à pareille besogne avaient dès le début abandonné la surveillance de leur troupe. Aussi ne resta-t-il bientôt pour garder Garcia Moreno qu'une seule sentinelle : le soldat qui montait la faction dans la pièce contiguë à le chambre occupée par le prisonnier.

Le captif jugea le moment favorable. Il s'approcha du soldat et lui demanda à brûle-pourpoint d'un ton sévère :

— A qui as-tu fait serment de fidélité?

— Au chef de l'Etat, répondit le fectionnaire interloqué.

— Le chef légitime de l'Etat, c'est moi ! C'est à moi que tu dois obéir.

— Mais, mes officiers?... répliqua le soldat que la voix autoritaire du prisonnier troublait profondément.

— Tes officiers sont des traîtres et des parjures. Tu devrais avoir honte de leur prêter main forte?... Aimes-tu ton pays?

— Oui, sénor, répondit le militaire tremblant.

— Si tu dis vrai, ouvre-moi la porte de cette prison. Je te ferai grâce pour la part que tu as prise à le révolte.

— Je suis prêt, sénor, à faire ce que vous commanderez.

Le soldat, subjugué par la parole énergique de son interlocuteur, le fit sortir. Il l'accompagna même jusqu'à la porte de la